



L'essentiel & plus encore

Choisir MSA en ligne pour effectuer ses déclarations trimestrielles de ressources

Tous les trois mois, les adhérents MSA bénéficiant de prestations sociales (RSA, prime d'activité, allocation adulte handicapé) doivent déclarer leurs ressources. Pour simplifier leurs démarches et leur faire gagner du temps, il leur est désormais possible d'effectuer ces formalités sur le site Internet de leur MSA via « Mon espace privé ».

RSA, prime d'activité

Les bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité peuvent déclarer facilement leurs ressources en ligne. Ces déclarations trimestrielles à compléter sont disponibles sur le site Internet de leur MSA, en se connectant à « Mon espace privé ».

Ces deux services en ligne dispensent les adhérents MSA des contraintes de formulaires papier à compléter et d'envois postaux.

De plus, avec la déclaration trimestrielle de ressources en ligne, certaines des informations demandées se trouvent préalablement remplies, minimisant le risque d'erreur de saisie. Un mail de notification prévient l'adhérent du moment requis pour faire sa déclaration. Une fois celle-ci effectuée, l'adhérent(e) reçoit un accusé de réception par courriel, confirmant sa prise en compte par la MSA.

En images : MSATV.FR - [tutoriel déclaration RSA en ligne](#)

En images : MSATV.FR - [tutoriel déclaration Prime d'Activité en ligne](#)

Allocation adulte handicapé (AAH)

Tout bénéficiaire de l'AAH ou détenteur d'une procuration pour gérer cette allocation pour le compte de l'un de ses proches, peut également déclarer ses ressources en ligne.

Avantages :

- un tutoriel pour le guider au cours des différentes étapes de la saisie des données,
- un archivage prévu pour pouvoir accéder à l'historique de ses huit dernières déclarations.

En images : MSATV.FR - [tutoriel déclaration AAH \(allocation adulte handicapé\) en ligne](#)

Des services en ligne MSA rimant avec accompagnement personnalisé

Esprit de service oblige, les équipes d'accueil MSA proposent d'aider leurs nouveaux adhérents, comme ceux ne maîtrisant pas Internet, à se familiariser avec les rouages des services en ligne.

Exemples concrets : leur expliquer comment créer « Mon espace Privé » et les guider pour leur apprendre à y remplir leurs déclarations trimestrielles de ressources.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication – Service Presse –

www.msa.fr @msa_actu

Caroline TONINI

01.41.63.70.97

tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Géraldine VIEUILLE

01.41.63.72.41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex
